



COMMUNE DE VERGETOT
Procès-Verbal
Séance du 9 octobre 2023 à 19h

Les membres composant le conseil municipal de Vergetot se sont réunis à la mairie de Vergetot, **le 9 octobre 2023 à 19h00** Conformément aux articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT)

Sont présents : Mesdames et Messieurs,
Jean-Luc HODIERNE, Olivier VALIN, Sandrine LECOQ, Céline SAUTAI, Olivier POISSON,
Béatrice LLOBET, Jean-Philippe LACAILLE

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Secrétaire de séance : Jean-Philippe LACAILLE

Absent(es) excusé(es) :

Valérie CHOUQUET ayant donné pouvoir à Céline SAUTAI
Lydie LEBLANC ayant donné pouvoir à Béatrice LLOBET
Vincent GRIEU aucun pouvoir n'a été donné

1) Approbation/observations procès-verbal du dernier conseil

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la réunion du 22 septembre 2023.

2) Délibérations

a) Cession d'un terrain nu communal non viabilisé.
Parcelle B42 route de l'Orme. Lot B. Délibération n° 2023.29

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT),
Vu l'article L. 2241-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT),
Vu l'alinéa 7° de l'article L. 2122-21 du CGCT

Vu la délibération n° **2021.30 du 4 octobre 2021** autorisant à procéder aux sondages de la parcelle cadastrée B42 route de l'Orme appartenant à la commune de Vergetot,

Vu la délibération n° **2022.30 du 26 septembre 2022** autorisant la division de la parcelle, cadastrée B 42 route de l'Orme appartenant à la commune de Vergetot

Vu la délibération n° **2022.36 du 2 décembre 2022**, levée de l'indice 76734-035 de la parcelle cadastrée B42 route de l'Orme appartenant à la commune de Vergetot,

Vu la délibération n° **2023.20 du 23 juin 2023**,
- autorisant la cession de 2 terrains nus communaux non viabilisés, sur la parcelle cadastrée B42 route de l'Orme appartenant à la commune de Vergetot ;
- fixant le prix de vente des terrains au prix de 125 €/m²,

Vu la décision de non-opposition en date **du 21 septembre 2023** concernant la déclaration préalable n° DP 076 734 23 A0010 pour : Division en vue de construire de la parcelle cadastrée B42 route de l'Orme appartenant à la commune de Vergetot

Rappel :

La commune de VERGETOT est propriétaire de la parcelle cadastrée section B n°42 **de 46a 20ca (4 620 m²)** sis à VERGETOT, route de l'Orme, en zone « un cœur de bourg » du PLU approuvé par délibération du conseil municipal du 16/02/2018.

Cette acquisition, dont le but était la construction sur ce terrain d'un atelier technique communal, a été rédigée le 09/06/2006 par Maître VAUQUELIN-LEMOINE notaire au HAVRE pour un prix de 6 000 €.

Par délibération n° 2023.20 du 23 juin 2023, il a été décidé de mettre en vente les 2 terrains nus non-viabilisés au prix de 125 €/m². Vente assortie d'une clause selon laquelle le terrain est à usage exclusif d'habitation.

Il est rappelé que l'opération de vente **relève de la gestion patrimoniale et est non affectée à une activité commerciale** : La commune de Vergetot souhaite utiliser la recette de ces ventes afin de réhabiliter des immeubles lui appartenant ou de construire une salle polyvalente profitant prioritairement à ses administrés (associations, fêtes communales). L'activité ne sera pas qualifiée d'économique car la commune n'entreprend pas en vue de la réalisation desdites ventes des démarches actives de commercialisation ou mobilise des moyens qui la placent en concurrence avec des professionnels et ne réalisent pas de travaux de viabilisation.

Considérant,

Le plan de division effectué par la Société Euclid Eurotop géomètre -19 rue des Renelles – 76400 Fécamp en date du **27 septembre 2023** ci-annexé. Celui-ci, présentant les superficies mises à jour.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le CONSEIL MUNICIPAL :

- ACCEPTE la cession à Monsieur DESCHAMPS Anthony et Madame DESCHAMPS Isabelle née HAMEL demeurant : 8 rue de la Victoire 1914-1918 76280 CRIQUETOT-L'ESNEVAL.

de la parcelle cadastrée section **B n° 42, Lot B pour 812 m² (superficie réelle mesurée) au prix de 125 € le m², soit un prix de 101 500 €.**

- CHARGE le notaire du vendeur Maître DUPIFF office notarial NOTAIRES SEINE-ESTUAIRE 40 rue Jean-Prévost – BP 15 - 76110 GODERVILLE de la rédaction du compromis, de l'acte authentique à intervenir, de publier la modification du plan cadastral annexé à la présente délibération.

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette cession.

L'ordre du jour étant épuisé, La séance est levée à 19 heures 15 minutes